

Le HCR salue les engagements du Burundi dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés

Nairobi – Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, salue les engagements pris par le gouvernement du Burundi dans le cadre du [Pacte mondial sur les réfugiés](#) (GCR).

Le 21 janvier 2022, le Burundi a officiellement soumis huit engagements au HCR, rejoignant ainsi [plus de 100 pays](#) qui ont pris des engagements lors du Forum mondial sur les réfugiés qui s'est tenu à Genève en décembre 2019.

Annoncés pour la première fois lors de la réunion des hauts fonctionnaires du HCR (HLOM) en décembre 2021, les engagements du Burundi incluent la promotion de l'autonomisation des réfugiés et des communautés d'accueil, garantir la liberté de mouvement des réfugiés, éradiquer l'apatridie, et réduire les impacts du changement climatique.

« Le Burundi accueille généreusement des réfugiés depuis des décennies et c'est une étape importante vers l'amélioration de la vie des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil. Cela contribuera à leur donner les moyens de mener une vie productive et digne », a déclaré Clémentine Nkweta Salami, Directrice régionale du HCR pour l'Est et la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs. *« Le HCR continuera d'aider le gouvernement à respecter ces promesses »,* a-t-elle ajouté.

Le Burundi s'est également engagé à poursuivre le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais, facilité par le HCR, ainsi qu'à l'inclusion des rapatriés burundais et des réfugiés congolais dans les systèmes nationaux d'éducation et de la santé.

Le GCR, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018, entend fournir la base d'un partage prévisible et équitable de la charge et des responsabilités, compte tenu du fait qu'une solution satisfaisante aux problèmes des réfugiés ne peut être obtenue sans une coopération internationale. Il envisage un soutien plus prévisible et durable aux pays accueillant des réfugiés et améliore les possibilités de solutions durables pour les réfugiés, que ce soit dans leur pays d'asile, les pays de réinstallation ou, lorsque les conditions le permettent, dans leur pays d'origine.

Le GCR prévoit des dispositions pour s'assurer que les communautés d'accueil obtiennent également le soutien dont elles ont besoin. Un arrangement central est le Forum mondial sur les réfugiés (GRF) où, tous les quatre ans, les États et d'autres acteurs partagent les bonnes pratiques et contribuent avec un soutien financier, une expertise technique et des changements de politique pour aider à atteindre les objectifs du Pacte. Ces contributions visent à transformer les aspirations du GCR en changements positifs dans la vie des réfugiés. Le premier GRF a eu lieu en décembre 2019 et a constitué une véritable étape dans la construction de la solidarité avec les réfugiés du monde et les pays et communautés qui les accueillent.

« Les engagements et contributions du Burundi en rapport avec le Pacte mondial sur les réfugiés est un témoignage éloquent de la volonté du gouvernement à se joindre à d'autres partenaires pour apporter sa contribution à l'assistance humanitaire », a déclaré Gervais Ndirakobuca, Ministre burundais de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Le Burundi accueille plus de 86 000 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement originaires de la République démocratique du Congo. Depuis 2017, le HCR a facilité le retour volontaire de près de 187 000 réfugiés burundais depuis la Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Kenya. Quelque 800 personnes au Burundi risquent de devenir apatrides.